



# Mais qui est donc psychothérapeute ?

## *But who is psychotherapist?*

**Guy Lesœurs<sup>1</sup>, Gérard Ostermann<sup>2</sup>, François Paille<sup>3</sup>**

1. Psychanalyste, Psychothérapeute agréé ARS, Master 2 Psychologie, DU Anthropologie de la santé, Psychiatrie Transculturelle, Qualité en Santé, Médiation. Cabinet libéral 12, Chemin des Deux Bessons 13520 Paradou. Mail : [guy.lesoeurs@guy-lesoeurs-psy.fr](mailto:guy.lesoeurs@guy-lesoeurs-psy.fr); blog : [www.guy-lesoeurs-psy.fr](http://www.guy-lesoeurs-psy.fr)

2. Psychothérapeute-analyste, Professeur de Thérapeutique, Médecin interniste 139, rue Lecocq, 33000 Bordeaux. Mail : [gerard.ostermann@wanadoo.fr](mailto:gerard.ostermann@wanadoo.fr); blog : [www.gerardostermann.fr](http://www.gerardostermann.fr)

3. Professeur honoraire de médecine interne, de thérapeutique et d'addictologie de l'Université de Lorraine. Mail : [fpaille8@gmail.com](mailto:fpaille8@gmail.com)

### Résumé

Une psychothérapie est un traitement par des moyens psychologiques au cours d'entretiens réguliers avec un psychothérapeute, profession dont le titre est réglementé. Spécialiste en psychothérapie de soutien ou structurée, reconnu par l'A.R.S.<sup>1</sup> ce professionnel peut être psychiatre, médecin, psychologue ou psychanalyste (selon certaines conditions).

Le professionnel non psychothérapeute, professionnel de santé ou non, formé en tant que praticien à des techniques d'expression, de méditation, d'hypnose, de relaxation, de médiation artistique peut trouver une place complémentaire et utile dans les équipes de soins psychiques. Psychopraticien est une dénomination devenue usuelle mais non réglementée. Les personnes qui l'utilisent pour qualifier leur pratique ont généralement suivi une formation approfondie à la méthode à la relation d'aide par un institut privé ou une fédération fiable. Cependant, certains patients rendus vulnérables par leur souffrance rapportent des approches qui les ont menés à des impasses avec perte de chance faute d'un soin psychothérapeutique sérieux. Les auteurs reprécisent des points factuels afin que les personnes en souffrance psychique comme les professionnels soient mieux informées. Le détournement de la confiance des patients et les dérives sectaires sont les deux principaux risques développés dans cet article.

### Mots clés

Psychothérapie ; psychiatre ; psychologue ; psychothérapeute ; psychanalyste ; psychopraticien.

### Abstract

*Psychotherapy is treatment by psychological means in regular sessions with a psychotherapist, a profession whose title is regulated. A specialist in supportive or structured psychotherapy, recognized by the A.R.S., this professional may be a psychiatrist, a medical doctor, a psychologist or a psychoanalyst (under certain conditions). Non-psychotherapists, whether health professionals or not, trained as practitioners in methods of expression, meditation, hypnosis, relaxation, artistic mediation, can play a complementary and useful role in care teams, while respecting psychotherapeutic framework. Psychopractitioner or Psychopractician is an usual but an unregulated denomination. Professionals who use this term have generally undergone serious training in the method of helping others through a trusted private institute or a reliable federation. However, some patients made vulnerable by their suffering report approaches that have led them to dead ends, with no chance of serious psychotherapeutic care. The authors reiterate factual points so that people suffering from psychic distress are better informed, as are the professionals who treat them. The misappropriation of patient trust and sectarian aberrations are the two main risks discussed in this article.*

1. A.R.S. Agence Régionale de Santé, organisme officiel du Ministère de la Santé, qui est chargé de piloter la Santé au niveau régional.



## Keywords

*Psychotherapy; psychiatrist; psychologist; psychotherapist; psycho-analyst; psychopractitioner; psychopractitioner.*

## Introduction

Toute personne, en France, peut prétendre être « thérapeute » et se revendiquer comme praticienne d'une méthode de relation d'aide. A tout le moins, le patient qui consulte doit savoir exactement à quel type de professionnel il a affaire, ce d'autant que sa souffrance psychique peut le rendre particulièrement vulnérable.

La définition de la psychothérapie est très large compte tenu du nombre de méthodes qui existent, hors médicaments, pour traiter la souffrance psychique. Une psychothérapie est un traitement par des moyens psychologiques d'une personne qui présente une souffrance psychique exprimée par des symptômes tels que l'angoisse, la tristesse, une crise de panique, une phobie, une obsession, une dépression, des idées suicidaires, une perte de confiance en soi, l'isolement, l'inhibition, des difficultés relationnelles, des troubles alimentaires, des troubles sexuels ou des troubles du sommeil. (Psycom) [1].<sup>2</sup>

Déjà en 2007, le psychologue et psychanalyste Norbert Bon [2], remarquait dans le Journal des Psychologues que le signifiant « psy » se répandait dans les media et dans la bouche des professionnels eux-mêmes et que cela revenait à entériner un amalgame des pratiques et des visées et qu'un travail de clarification s'imposait.

## Le « psy » avec titre légal

Dans le domaine de la santé psychique, les thérapeutes professionnels tels que les psychiatres, les psychologues et les psychothérapeutes sont reconnus par leurs diplômes ; l'usurpation de leurs titres est punie par la Loi.

- ▶ Le psychiatre est un docteur en médecine, spécialiste en psychiatrie. Installé en ville et/ou pratiquant en centre spécialisé ; il est le seul autorisé à poser un diagnostic et à prescrire des médicaments.
- ▶ Le psychologue possède un diplôme universitaire (Master II pro/D.E.S.S<sup>3</sup>) et son titre est protégé par la loi.
- ▶ Le psychothérapeute est également crédité d'un titre protégé par la Loi, obtenu auprès de l'Agence Régionale de Santé et qui répond à des critères précis de qualifications<sup>4</sup>.

## Le psychanalyste

Le psychanalyste obéit à un cadre d'autant plus strict que le titre est libre. Il ou elle peut être médecin, psychologue ou psychothérapeute ou bien venir d'autres horizons à condition, toutefois, d'avoir fait une psychanalyse personnelle conséquente et une analyse didactique validée, d'avoir été formé à la psychopathologie par un institut ayant prouvé la qualité de son enseignement, d'être inscrit comme membre d'une association reconnue de psychanalystes et de suivre une supervision régulière. En dehors de ces conditions, il ou elle ne peut prétendre à exercer en tant que psychanalyste.

2. Inspiré de [www.psycom.org](http://www.psycom.org). Psycom est un organisme public sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de tous et des toutes.

3. D.E.S.S. Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées est l'appellation ancienne du Master 2 pro.

4. Décret n° 2012-695 du 7 mai 2012 modifiant le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025823878>



## Le psychopraticien

L'appellation de psychopraticien est, à l'origine, une création de la FF2P et de l'EAP<sup>5,6</sup>, du fait que le titre de psychothérapeute n'était plus accessible légalement à leurs adhérents depuis la loi Accoyer. Des formations théoriques et pratiques de psychopraticien ont été mises en place par ces institutions, d'autres instituts et des fédérations<sup>7</sup> de professionnels fiables.

Selon le site de FF2P [3], la fonction du psychopraticien consiste à « aider les personnes qui souhaitent être épaulées à des moments-clés de leur vie ; son aide ayant pour objectif d'améliorer progressivement leur bien-être. »

D'autres organismes se sont inspirés de cette dénomination avec des formations très diverses. Précisons qu'il n'existe pas, en France, de diplôme d'État pour exercer en tant que psychopraticien. Cette appellation est libre et le métier susceptible d'être exercé par toute personne, même sans formation.

Le terme « psychopraticien » est considéré comme ambigu pour différentes raisons sociologiques et structurelles :

1. Absence de réglementation officielle : contrairement aux titres de psychologue, de psychothérapeute ou de psychiatre, le terme n'est pas réglementé par l'État et ne correspond pas à un diplôme ou une formation standardisée [5][6]. Cela crée une ambiguïté quant aux qualifications et compétences réelles des personnes utilisant ce titre.
2. Diversité des formations et approches : les psychopraticiens peuvent avoir des parcours de formation très variés, allant de formations courtes à des cursus plus longs dans des écoles privées [5] [9]. Cette hétérogénéité rend difficile l'évaluation de leurs compétences pour le grand public.
3. Chevauchement avec d'autres professions : le rôle du psychopraticien peut se chevaucher avec celui d'autres professionnels de la santé mentale comme les psychologues ou les psychothérapeutes, ce qui crée une confusion sur leurs champs d'intervention spécifiques [7] [8].
4. Manque de reconnaissance officielle : l'absence de reconnaissance officielle du titre de psychopraticien par les Autorités de santé contribue à son ambiguïté et peut soulever des questions sur la légitimité de la pratique [10].
5. Utilisation comme alternative : certains utilisent ce terme comme une alternative pour contourner les restrictions légales sur l'utilisation des titres de psychologue ou psychothérapeute, ce qui ajoute à la confusion [5] [11] [12].
6. Absence de garanties pour le public : le manque d'encadrement officiel signifie qu'il n'y a pas de garanties standardisées sur la formation, l'éthique ou la supervision des psychopraticiens, contrairement aux professions réglementées [6][7].

Cette ambiguïté soulève des questions sur la nécessité d'une meilleure réglementation du terme et de la pratique des psychopraticiens pour assurer la protection du public et la clarté des rôles dans le domaine de la santé mentale.

Il ne s'agit pas d'exiger un diplôme universitaire pour chaque pratique, mais, au minimum, d'une formation en psychopathologie, d'un travail conséquent sur soi-même, d'une expérience avérée et d'une supervision, validées dans le cadre de la prise en compte de la souffrance psychique.

Ainsi, se présenter comme « psychopraticien », (littéralement « praticien de la psychologie ») sans autre précision, n'est pas illégal mais peut introduire une confusion dans l'esprit du patient et laisser le doute s'installer par rapport à un titre légal comme celui de psychothérapeute, psychologue ou psychiatre.

## Le psychopraticien analytique

Le cas du psychopraticien analytique paraît plus spécifique. Un psychopraticien analytique ne peut s'installer qu'après une formation de trois années et un examen dans un institut psychanalytique reconnu.

---

5. FF2P ou Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse. [www.ff2p.fr](http://www.ff2p.fr)  
6. EAP ou Association Européenne de Psychothérapie. [www.europsyche.org](http://www.europsyche.org)  
7. Fédération Nationale de Psychanalyse [www.fedepsy.fr](http://www.fedepsy.fr) [4]



Cette appellation signifie que cette personne n'a pas terminé son cursus de formation psychanalytique (5 ans au total), ni son analyse personnelle et ne peut donc prétendre être psychanalyste. Pour ce faire, il/elle doit terminer son cursus et présenter un mémoire de fin d'études en psychanalyse nécessitant une recherche approfondie, soutenu devant un jury de psychanalystes qui l'admettront ou pas en tant que psychanalyste, membre de leur association ou fédération (F.N.P) <sup>7</sup>(4).

Le psychopraticien analytique installé comme tel s'engage à être très régulièrement supervisé dès son installation. Il n'est cependant pas autorisé par son institut, son association ou sa fédération à conduire des cures analytiques ni, *a fortiori*, à s'intituler psychanalyste, tant qu'il n'a pas satisfait aux règles énoncées ci-dessus.

Nous avons trouvé des annonces sur Internet de formations « accélérées » de psychopraticien en psychanalyse et même de psychanalyste pour moins de 90 euros sans mention de l'obligation de faire une analyse personnelle ! On appréciera l'offre de cette « certification » à sa juste valeur à la lecture de la situation que nous décrivons dans notre article.

## La confiance du patient

Le patient ou le couple qui vient consulter un professionnel de la santé psychique recherche, avant tout, une personne humaine et humaniste à qui parler, qui comprenne sa souffrance et le soutienne au plan psychique car il est souvent vulnérable sans le savoir

Cependant, cette confiance doit s'appuyer sur des prérequis élémentaires car cette personne qui prend des patients en charge (ce qui n'est quand même pas anodin !) doit annoncer de la manière la plus claire possible ses qualifications, auprès de quel organisme elle les a obtenues et justifier de leur bon aloi.

Déontologiquement, les professionnels de la santé psychique doivent respecter la confidentialité la plus absolue ainsi que le cadre strict qui ne les autorisent pas à toucher ou manipuler les patients, sous quelque prétexte que ce soit. Selon nous, en aucun cas, un professionnel de la santé psychique ne devrait se permettre de mélanger une pratique ésotérique, spiritualiste, médiumnique, astrologique avec la psychothérapie. La question est de bien différencier des méthodes qui ont des supports scientifiques et/ou cliniques, des pratiques déviantes, charlatanesques de certains praticiens en raison de leur appartenance sectaire ou de leur adhésion à des croyances extrémistes.

Pour le Dr Gérard Pommier [13], psychiatre et psychanalyste, « Les neurosciences mettent hors-jeu ceux qui utilisent la psychologie à des fins mystiques ou de direction de conscience induite ».

## Comment vérifier ?

Pour le psychiatre (qui est forcément docteur en médecine), le psychologue clinicien et le psychothérapeute agréé ARS, cela se vérifie immédiatement sur la plaque professionnelle, la facture d'honoraires ou sur la carte de visite.

D'un point de vue pragmatique, il n'est pas très difficile de savoir à qui on a affaire, il suffit de bien faire préciser à la personne :

- ▶ qui se revendique être psychothérapeute, son numéro ADELI. Sans ce numéro, il y a usurpation de ce titre légal et des poursuites peuvent être engagées à l'encontre de celui ou celle qui l'utilise indûment.
- ▶ qui se revendique « psychanalyste » ou « psychopraticien analytique » de demander à quelle association de psychanalyse la personne est affiliée, quel institut l'a formée ou la forme, combien de temps a duré ou dure sa formation, si elle est bien supervisée, combien de temps a duré sa psychanalyse ou introspection personnelle, si elle a été admise en tant que psychanalyste ou en tant que psychopraticien analytique, en vue de devenir psychanalyste, par un jury de psychanalystes seniors.

Certains thérapeutes se nomment psychopraticiens et/ou mentionnent « psychothérapies » sans autre libellé. Faire préciser à cette personne à quel titre elle consulte est un bon réflexe.



## Une information sans ambiguïté

Devant l'offre pléthorique et si disparate en matière de santé psychique et de bien-être, les usagers, les patients et les professionnels de la santé ont besoin d'informations claires, étayées sur les pratiques fiables de psychothérapies de soutien et structurées (Thérapies Cognitivo-Comportementales (T.C.C.), analytiques etc.) mais également sur les approches intégratives et complémentaires, leur utilisation et surtout d'être informés sur les qualifications de leurs praticiens.

Comme l'écrit Julien Nizard [14], président du CUMIC<sup>8</sup> : « ces demandes, bien légitimes, interrogent, d'une part, la façon dont ces approches complémentaires aux soins classiques sont enseignées aux futurs professionnels de soins. Elles rejoignent, d'autre part, celles des pouvoirs publics, eux-mêmes en attente de réponses académiques à cette question parfois sensible des approches complémentaires ».

Notre propos étant spécifique de l'exercice de la psychothérapie, il n'y a pas lieu de mettre en doute les méthodes traditionnelles et ancestrales, chinoises (M.T.C.<sup>9</sup>) ou ayurvédiques et certaines approches chamaniques utilisées dans d'autres pays qui font actuellement l'objet d'évaluations dans nos pays occidentaux et qui sont utilisées par des praticiens formés.

Certains états modifiés de conscience avec ou sans substances psychédéliques et notamment la transe chamanique sont étudiés par des organismes de recherche scientifique en Europe et Amérique du Nord et semblent susciter un intérêt pour les patients en soins palliatifs, en psychiatrie et en addictologie comme cela a été rapporté lors du Congrès Français de Psychiatrie de Lyon (Décembre 2023)<sup>10, 11</sup> [15][16].

## Pratiques hors champ psychothérapeutique

Les jeûnes prolongés, les approches « quantiques »<sup>12</sup>, le « channelling » (canaux de communication avec une entité, ange, personnage ancien, ancêtre), la médiumnité, l'astrologie... n'ont pas leur place en psychothérapie et peuvent constituer des moyens d'emprise qu'utilisent certains praticiens appartenant ou pas à des mouvements sectaires.

C'est malheureusement une pente sur laquelle peuvent aussi glisser certains psy authentiques, persuadés d'avoir un don et qui passent outre la déontologie. En favorisant la dépendance et la fusion, le praticien sans discernement ou sciemment peut entraîner le patient, fragile et vulnérable, dans un processus destructeur de sa singularité psychique. Cela étant, recourir à des pratiques non conventionnelles n'implique pas forcément de se mettre sous l'emprise d'une secte.

En l'an 2000, année propice aux élucubrations millénaristes fantaisistes, c'était déjà une préoccupation sociétale. Dans un article paru dans le Quotidien du Médecin [18], bien avant la Loi Accoyer, le Dr Isabelle Gautier, psychiatre, insistait sur l'auto-proclamation des psychothérapeutes en tout genre et sur le fait « que l'on cesse d'octroyer (à ces psychothérapeutes autoproclamés, n.d.l.r.) des compétences qu'elles ne possèdent pas ». Patricia Casano, ex-directrice du centre Roger-Ikor (Centre contre les manipulations mentales) soulignait dans cette même revue médicale que « tout ce qui touche à la « psy » est une manne pour les mouvements sectaires » [19].

Plus de 20 ans après, la loi du 10 mai 2024 vise à renforcer la lutte contre les dérives sectaires en santé et à améliorer l'accompagnement des victimes. [20]<sup>13</sup>

Deux récents articles parus dans Hegel N°2 2024, font état des dérives sectaires en santé en comparant la France et la Suisse [21].

8. CUMIC : Collège Universitaire de Médecine Intégrative et de thérapies Complémentaires, fondé en 2017. <https://www.cumic.fr>

9. Médecine Traditionnelle Chinoise.

10. Communication de C. Sombrun, ethnomusicologue, initiée au chamanisme mongol et du Pr F. Féron, (neurosciences, Nice), à propos des recherches scientifiques menées sur la transe cognitive auto-induite [15].

11. Communication plénière du Pr Laurent Karila (Paris, Villejuif) au Congrès Français de Psychiatrie de Lyon, nov 2023. [16].

12. A ce sujet, on pourra lire l'article du Dr B. Falissard sur le site du Monde à propos de la médecine dite quantique [17].

13. Loi N°2024-420 du 10/05/24. JORF du 11/05/24 [19].



## Conclusion

Nous avons écrit cette mise au point pour rendre service à la personne en quête de repères fiables pour choisir son thérapeute en toute connaissance de cause et au professionnel de santé qui souhaiterait également s'y retrouver dans la pléthore d'appellations « psy » et notamment en ce qui concerne la dénomination de psychopraticien.

Il s'agit d'une observation participante dans la mesure où nous-mêmes, auteurs de cet article, étions concernés en tant que professionnels, tout en ayant pris l'avis de pairs mais également en ayant colligé un grand nombre d'allégations sur les sites (voir exemples de formulations en annexe) ou documents proposés en matière de soins psychiques qui peuvent ouvrir la porte aux abus, aux dérives sectaires et tromper les patients.

Dans notre propos, il ne s'est pas agi de dénier la part d'utilité et de facilitation du bien-être de la personne par des approches empiriques voire spirituelles de prises en charge complémentaires aux psychothérapies de soutien et structurées.

Il est également bien entendu que des techniques de type hypnose thérapeutique, art-thérapie, sexothérapie, systémie, gestalt, gestion du stress et des traumatismes EMDR, IMO, EFT, Brainspotting etc. peuvent être réalisées en complément et en respectant le cadre psychothérapeutique quand la personne qui les exerce peut justifier d'une formation préalable à la psychopathologie et approfondie à la méthode utilisée. Les instituts de formation en font généralement une obligation déontologique et exigent des garanties à ce sujet.

Cet article n'est donc pas un « billet d'humeur » destiné à protéger un pré carré mais une mise au point factuelle afin de ne pas fermer mais ouvrir le débat. Il ne doit donc pas être interprété comme une défense des professions de « Psys » conventionnelles, en particulier celles exigeant des diplômes universitaires, ni comme un rejet d'autres formations qui peuvent justifier d'un cursus éprouvé, d'une appellation et d'une supervision adéquates.

Nous souhaitons terminer en rappelant qu'au-delà des diplômes et des certifications, un travail personnel et continu sur soi-même par le thérapeute et une supervision régulière ainsi qu'une approche humaine et humaniste représentent une garantie majeure pour le patient qui consulte pour une psychothérapie.

## Références bibliographiques

1. www.psycom.org : organisme public sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation.
2. Bon N., Zoom sur la nébuleuse « Psy » in Journal des Psychologues N°246, 04/2007.
3. www.ff2p.fr : Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse.
4. www.fedepsy.fr : site de la Fédération Nationale de Psychanalyse.
5. Quelle est la différence entre Psychiatre, Psychologue ... <https://psy-coaching-grenoble.fr/psychiatre-psychologue-psychopraticien-psychanalyste-psychotherapeute-quelles-differences/>.
6. Marinette I., Psychopraticiens ??? <https://www.psy-marinetteingrid.com/copie-de-psychopraticiens-qui-sont-i>.
7. Psychologue à Toulouse. Psychopraticien, définition et explications. <https://psychologuetherapiebreve-toulouse.fr/psychologue-psychiatre-psy-definition/psychopraticien-definition/>.
8. Réflexologie/ Psychopraticienne - Quelles différences entre psychologue, psychiatre et psychopraticien? <https://www.florencew.com/quelles-diff%C3%A9rences-entre-psychologue-psychiatre-et-psychopraticien>.
9. Psychiatre ou psychologue : connaître les différences <https://e-psychiatrie.fr/sante-mentale-paris-psy-psychiatre/psy-psychiatre-psychologue-psychotherapeute-psychanalyste/>
10. Cresp. Formation Psychopraticien. <https://cresp-formations.fr/formation-psychopraticien/>
11. Cognasson E. Comment faire la différence entre psychologue ? psychiatre ? psychothérapeute? <https://emiliecognasson-psychologue.com/comment-faire-la-difference-entre-psychologue-psychiatre-psychotherapeute/>
12. ACP-France, La grande famille des psy: qui est qui ? <https://www.acpfrance.fr/la-grande-famille-des-psy/>
13. Pommier G (2007) *Comment les neurosciences démontrent la psychanalyse*. Champs/Flammarion, Paris.
14. Nizard J., Mot du Président du CUMIC. [www.cumic.fr](http://www.cumic.fr)
15. Sombrun C, Féron F (2023) La transe cognitive auto-induite, outil thérapeutique ? Communication in *Congrès Français de Psychiatrie*, Lyon.
16. Karila L (2023) Les psychédéliques du récréatif au thérapeutique. Communication in *Congrès Français de Psychiatrie*, Lyon.
17. Falissard B, in [https://www.lemonde.fr/sciences/article/2022/10/10/la-medecine-quantique-de-fausse-therapies-qui-surfent-sur-les-revolutions-de-la-physique-quantique\\_6145232\\_1650684.html](https://www.lemonde.fr/sciences/article/2022/10/10/la-medecine-quantique-de-fausse-therapies-qui-surfent-sur-les-revolutions-de-la-physique-quantique_6145232_1650684.html)
18. Gautier I, La psychothérapie n'a rien à voir avec les sectes in *Le Quotidien du Médecin* N°6662 2/03/2000.
19. Casano P, Interview par D. Rougier « sectes et médecine. Les liaisons dangereuses » in *Le Quotidien du médecin*, n°2012/7/03/2000.
20. Loi N°2024-420 du 10/05/24. Journal Officiel de la République Française du 11/05/24.



21. Berna F, Farahmand M (2024) Les dérives sectaires en santé : comparaison entre la France et la Suisse (Partie 1 et 2). Hegel 2024/2.

**Lien d'intérêt :** Les auteurs déclarent n'avoir aucun conflit d'intérêt et ne faire aucune promotion pour leur pratique ni pour quelque institut ou école que ce soit.

## Annexes

### Exemples tirés de blogs/sites sur Internet

#### Exemple 1

« *Psychopraticienne en psychologie humaniste et médium, Je vous accompagne dans les moments difficiles lors de séances d'écoute active et de séance de guidance médiumnique. Mes deux principaux axes d'accompagnement sont la psychologie humaniste, la spiritualité. Le plan astral, conseils de vos guides, reconnexion à vos origines galactiques, contact avec les défunts, passeuse d'âme* ».

**Commentaire :** cet exemple est paradigmatique du capharnaüm de mots mélangeant la psychologie et la médiumnité. Notamment cette « psy » mentionne qu'elle est en plus ...« créatrice d'objets thérapeutiques et magiques que vous trouverez dans la boutique du site ».

#### Exemple 2

« *Je suis femme, mère, coach de vie, praticienne en psychologie, artiste thérapeute, énergéticienne & praticienne de santé* ».

**Commentaire :** cette dame que nous supposons installée ne fait aucune référence à une école ou un institut. Que doit-on en penser ? Toutes ces appellations sont inventées sauf les deux premières qui sont évidentes. Le reste ne correspond à rien et surtout pas praticienne en psychologie ce qui suggérerait qu'elle serait psychologue. On peut se qualifier art-thérapeute mais artiste thérapeute ? Quant à énergéticienne et praticienne en santé, ce sont des appellations fantaisistes dont la dernière peut même prêter à confusion.

#### Exemple 3

Sur ce site d'une psychopraticienne analytique (qui n'est donc pas encore psychanalyste reconnue par ses pairs), co-existent curieusement psychanalyse et astro-psychologie (?) cette dernière permettant, selon cette personne « *d'initier la psychothérapie, ce n'est pas un outil de prédiction. Vous souhaitez connaître vos atouts, vos freins sur le chemin que vous propose votre thème astral de naissance ? Essayez la psycho-astrologie !* »

**Commentaire :** Curieux mélange ! Où est la déontologie de la psychanalyse ? Cette psychopraticienne analytique référencée comme telle dans l'annuaire de sa fédération oriente toute sa promotion afin de faire croire qu'elle est psychanalyste. Qu'est-ce que la psycho-astrologie sinon un miroir aux alouettes pour attirer les chalands du Net ?